

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2021**  
**Séance du 21 avril 2021**

**N° 22**

**Objet : Parc d'Activités de la**  
**Cassine à Peyruis**  
**Projet de cession à SCI**  
**BULLES DE PROVENCE**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et un le vingt et un du mois d'avril à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 13 du mois d'avril 2021, s'est réuni en visio conférence à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel**

**Étaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUZET Éric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BLANC Michel (excepté aux rapports n°4, 5, 19, 25), BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine (excepté aux rapports n° 4, 5, 6, 8, 19, 25, 26), CROZALS Florent (à partir du rapport n° 5 – excepté au rapport n° 16 ), DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain (à partir du rapport n° 2), FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille (excepté au rapport n° 5), ISOARDI Delphine, JOUVES Marc (à partir du rapport n° 3), KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (excepté aux rapports n° 12 et 13), POSTEL Chrystelle (jusqu'au rapport n° 4), POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas (excepté rapports n° 17, 18, 19), UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Étaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques (excepté aux rapports n°4, 5, 25, 26)  
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine (jusqu'au rapport n° 34)  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

**Étaient représentés :**

OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard  
MOULARD Damien a donné pouvoir à ISNARD AUBERT Laurence

**Étaient excusés :**

AUDRAN Michel	BOURJAC Jean Marie
AUZET Guy	CHALVET Gilles
BALIQUE François	COMTE Jean Paul
BARDIN Chantal	GRAVIERE Remy
BASSET Françoise	MAGAUD Nathalie
BAUDOUI Marie Anne	REYNAUD Patrice,
BELMONTE Sylvie	REBOUL Childéric
BERTRAND Philippe	SEVENIER Jean

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 23/04/2021**

Application agréée E-legalv.com

99\_DE-004-2010067437-20210421-22\_21042021

**Monsieur Bruno ACCIAI, rapporteur, expose ce qui suit :**

La SCI BULLES DE PROVENCE déjà propriétaire sur la zone de la Cassine dont le bâtiment est utilisé par le laboratoire SAPONALIA (fabrication de savon liquide naturel biodégradable à 90 % destiné à la grande distribution, boutiques de senteurs régionales telles que Lothantique, Compagnie de Provence....), souhaite acquérir une portion de la parcelle AA 95 (lot 11) d'une contenance de 2.418 m2 jouxtant le terrain sur lequel est implanté ce laboratoire.

Le projet consiste en l'agrandissement du bâtiment actuel, déjà trop exigü suite à l'augmentation très rapide de l'activité (+60 % en 2020).

La surface du futur bâtiment devrait être de 750 m2, les matériaux utilisés pour la construction seront semblables à ceux du bâtiment déjà existant, bardages métalliques, couleurs en harmonie avec les couleurs actuellement utilisées.

Le service France Domaines en date du 22/02/2021 a proposé la valeur vénale de 55.614,00 euros HT soit le prix de 23,00 euros HT du m2.

Il vous est demandé :

D'autoriser le futur acquéreur à :

- Pénétrer sur le terrain afin d'y effectuer les études et sondages de sols nécessaires à la construction du bâti ;
- Déposer une demande de permis de construire,

D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant le Vice-Président en charge du foncier, finances, commande publique, assurance et contrôle de gestion :

- A signer le compromis et l'acte de vente rédigé par Me LEON, notaire à ORAISON, avec la SCI BULLES DE PROVENCE représentée par Madame Béatrix BEAUDEANT épouse VOGADE et Monsieur Denis VOGADE, co-gérants, ou toute autre personne morale qui se sera substituée à eux, au prix de 55.614,00 euros HT, avec TVA sur la valeur ajoutée de 11.122,80 euros pour la cession du lot n° 11 d'une contenance de 2.418 m2,
- A signer tous documents et tous actes relatifs à ce dossier.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées

A l'unanimité des suffrages exprimés et :

1 ne prend pas part au vote : M. VIVOS Patrick

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

